

Arrêté municipal n°095-2023

**Autorisant la poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public
Magasin Leader Price (Établissement n° E 639.0006)**

Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 123-1 à R 123-55, R 152-6 et R 152-7 du Code de la construction et de l'habitation traitant de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (dispositions générales),
Vu l'arrêté du 22 décembre 1981 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les magasins de vente et centres commerciaux (dispositions particulières – type M)
Vu le classement de l'établissement n° 639.0006 en type M de la 3ème catégorie en application des articles R 123-18 à R 123-19, GN1, GN 3, M1 et M2.
Vu l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 5 décembre 2022,
Vu l'avis favorable de la commission plénière de sécurité en date du 17 mars 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La poursuite d'exploitation du magasin Leader Price situé 28 rue Général de Gaulle à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny est autorisée suite à l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 5 décembre 2022 et à l'avis favorable de la commission plénière en date du 17 mars 2023.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de la CN, le responsable des services techniques de la CN, le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN, le Lieutenant du S.D.I.S, le Chef de Corps et le Leader Price (exploitant) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 24/03/23 au 07/04/23

La notification faite le 24/03/2023

Fait à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

Le 23 mars 2023
AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20230324-1-AR

Réception par le Préfet : 24-03-2023

Publication le : 24-03-2023



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE